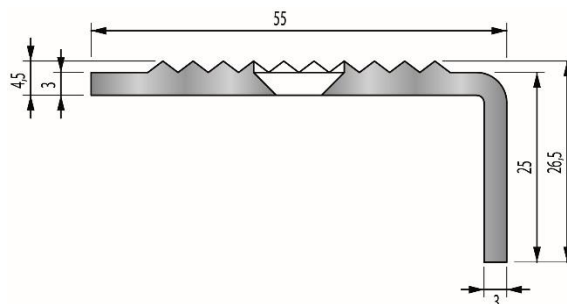


FT050 – Nez de marche B2**Descriptif**

Profilé strié en aluminium pour nez de marche.

Sécurise les escaliers en réduisant les risques de glissade.

Protège et rénove les supports.

Fixation : à visser.

Pose encastrée : en même temps que le revêtement.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur et en extérieur.

Trafic très intense.

Matières

- Alliage d'aluminium brut (nuance 6060 T5)

Références

Modèle	Longueur	Référence
B2	3,00 m	24 03 110

Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	
Perçage	Les profilés sont percés de 8 trous fraisés (entraxe 400 mm, 1er trou à 100 mm)

Mise en œuvre

- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- Repérer les trous sur la marche et percer à l'aide d'un foret Ø8.
- Insérer les chevilles **Ø8 x 40 réf. 39 39 000** (vendues séparément, cf. § Options).
- Positionner le profilé et visser avec les vis **TF Ø5,5 x 38 réf. 39 39 000** (vendues séparément, cf. § Options).

Entretien

Utiliser des produits nettoyants neutres.

Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'acide ou d'ammoniaque, faire un essai préalable.

Options

Vis + cheville:

- Vis : Ø 5,5 mm, longueur 38 mm
- Cheville : Ø 8 mm, longueur 40 mm
- Boîte de 55 vis + 55 chevilles
- Réf. 39 39 000



Dinac est une marque déposée de la société Dinac
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03